

NATHALIE FOURNIER

JGF (05) – *L'optatif dans la grammaire de Maupas*

[1]



1 Pour citer cet article :

FOURNIER Nathalie. «JGF (05) – L'optatif dans la grammaire de Maupas». *CTLF – Articles*. 16e journée d'études 'Grammaires françaises de l'âge classique', Université Paris Diderot / USPC (Université Sorbonne Paris Cité), Programme Action structurante du CTLF 2016-2018, 16 novembre 2018. Mise en ligne le 01/12/2018 à l'adresse: <http://ctlf.ens-lyon.fr/documents/articles/colloque/JGF-05.Maupas.pdf>.

L'OPTATIF DANS LA GRAMMAIRE DE MAUPAS (1607, 1618)

Nathalie Fournier

L'étude des modes constitue la troisième et dernière section du chapitre *Du Verbe* ; cette section examine successivement :

- *De l'usage des Temps, & premierement des Indicatifs* (f. 135r-142r)
- *De l'Optatif* (f. 142r-145v)
- *Usage des temps Conjonctifs* (f. 145v-146v)
- *Du regime & syntaxe des verbes avec la conjonction Que* (f. 146v-150r)
- *Usage & syntaxe de l'Infinitif* (150r-155r)

Le traitement des modes par Maupas s'inscrit dans le prolongement des travaux de ses prédécesseurs du 16^e siècle, qui adaptent eux-mêmes au français la tradition latine des modes.

I. L'ADAPTATION AU FRANÇAIS DE LA TRADITION LATINE DES CINQ MODES DU VERBE

Les grammairiens du 16^e s. reprennent à la tradition latine la définition du mode (« Les modes sont diverses inclinations de l'âme, correspondant à ses différents affects », Priscien¹) ainsi que le système des 5 modes latins, avec l'idée, explicite chez Sylvius, que ce système des modes est homogène entre le latin et le français.

SYLVIUS 1531

Les modes, cād. ἐγκλίσεις, et certains changements montrant les mouvements divers de l'âme sont, pour nous, les mêmes que les Grecs et les Latins : indicatiuus, imperatiuus, optatiuus, coniunctiuus, infinitiuus: indicatif, impératif, optatif, conjonctif, infinitif². ([1531]1998, p. 328)

Si l'indicatif jouit d'une certaine stabilité, en tant que mode de l'assertion et de la localisation temporelle³, en revanche, l'optatif et le conjonctif/subjonctif, qui posaient déjà des difficultés en latin, retrouvent ces mêmes difficultés en français.

—La question de l'optatif

- *L'optatif latin, calque du grec*

L'optatif latin est « un héritage lointain de la grammaire grecque transmis par la tradition latine, qui identifie ainsi les formes du subjonctif, en les faisant précéder de *utinam*, que Pillot traduit par *Dieu vueille* ou *Pleust a Dieu que*⁴ » (Colombat, 2003, p. L).

¹ Priscien : Modi sunt diuersae inclinationes animi, uarios eius affectus |demonstrantes » (*GL/K*, II, 421.17)

² Sylvius : « Modi, id est ἐγκλίσεις et inclinationes quaedam varios animi affectus demonstrantes, nobis iidem sunt qui Græcis et Latinis, indicatiuus, imperatiuus, optatiuus, coniunctiuus, infinitiuus: indicatif, impératif, optatif, conjonctif, infinitif ». (1531, p. 113)

³ Priscien : « Indicatiuus, quia essentiam plerumque ipsius rei significat, hoc nomine nuncupatur. [...] Itaque oportune aptatur aduerbiis uel coniunctionibus affirmaatiuis uel causalibus, quae substantiam uel essentiam rei comprobant, uel abnegatiuis quae eam abnuunt. [...] Iste autem modus est oportunus ad planam rerum expositionem / « L'indicatif porte ce nom parce qu'il signifie en règle générale la réalité du procès lui-même [...] C'est pourquoi l'indicatif est tout à fait adapté avec les adverbess ou conjonctions d'affirmation ou cause, qui garantissent l'être même, la réalité du procès, ou avec ceux de négation qui le nient. [...] Ce mode se prête à la pure et simple exposition des événements » (*Grammaire*, 2017, p. 146-149 [Hertz 265-236]).

⁴ « Le mode optatif provient d'un calque de la description du grec, où ce mode a des formes spécifiques ; les grammairiens latins appliquent cette notion à des formes de subjonctif utilisées pour exprimer le souhait ou le regret, et son utilisation est en principe liée à la présente de l'adverbe de souhait *utinam*, ou de sa variante *ut*, mais pas de façon absolument constante » (Baratin & Garcea, *HEL*, 2005, p. 16)

A la différence du grec, l'optatif latin n'a pas de temps propres ; ses formes sont partiellement communes avec le subjonctif et son paradigme donne lieu à des divergences chez les grammairiens latins⁵.

Le paradigme donné par Donat dans l'*Ars minor* servira de base pour le français :

DONAT *Ars minor*, 593.25

Optatif	
Présent/ imparfait	<i>legerem</i>
Parfait/plus que parfait	<i>legissem</i>
futur	<i>legam,as</i>

- *L'optatif français, calque du latin*

L'optatif est défini sémantiquement comme le mode du désir (c'est l'« optatif ou désidératif » pour Meigret) ; il s'oppose ainsi à l'indicatif, qui est le mode qui asserte et inscrit dans le temps⁶, et au conjonctif qui est le mode de la dépendance syntaxique⁷

Le paradigme de l'optatif est variable⁸ ; il va de 4 temps (Sylvius) à 6 (Estienne), 7 (Meigret, Cauchie) ou 9 temps (Masset), selon la prise en compte ou pas des formes composées et surtout des formes en –*rois*, spécifiques au français et qu'il faut bien rattacher à un mode (le rattachement se fait majoritairement à l'optatif). L'optatif est toujours précédé dans les paradigmes de conjugaison (sauf chez Meigret) par ce que Maupas appellera des « formules optatives » (f. 142r), comme *Dieu vueille que à Dieu, Pleust à Dieu que...* ; ces formules sont la traduction de l'*Utinam* latin, ainsi que l'explique Sylvius:

SYLVIUS 1531

Aux temps du mode optatif [...] Ils [les grammairiens] développent le mot *utinam* (qui est ajouté par Donat aux temps de l'optatif), par *ad meam voluntatem, a la mienè volonté*: ou bien *placeat deo quod, plaiçet a dieu quē*. (1531, p. 131; 1998, p. 346)

—**La question du conjonctif** (que nous n'examinerons pas ici) est liée à celle de l'optatif. Le conjonctif du latin passe dans la grammaire française comme le mode de la dépendance syntaxique, mais son paradigme est extrêmement variable et ses valeurs sémantiques mal identifiées.

Maupas le réduira à la portion congrue et ne lui reconnaît qu'un temps propre, le futur (i.e. le futur antérieur).

II. LE TRAITEMENT DE L'OPTATIF CHEZ MAUPAS

La section que Maupas consacre dès 1607 à l'optatif est très développée, beaucoup plus que chez ses prédécesseurs, à l'exception de Meigret. On peut y distinguer trois sous-sections :

- (i) L'usage de l'optatif, avec ou sans « formules optatives » (f. 142r)
- (ii) La distinction entre les deux imparfaits optatifs (f. 142v-145r)
- (iii) Les deux plus que parfaits (145v)

La section *De l'Optatif* est complétée, après la courte section consacrée au conjonctif, par la section *Du regime & syntaxe des verbes avec la conjonction Que* (f. 146v-150r), où Maupas examine la concurrence indicatif/optatif en complétive.

⁵ Voir l'introduction au livre XVIII-1 de l'*Ars* de Priscien, 2017, p. 38-39.

⁶ Meigret : Nous appelons la mode indicative celle qui dénote ce qui se fait, fera, et a été fait, tant en signification active que passive : comme *j'eyme, j'eymoe, j'ey eymé, j'eymerey*. » (1980, p. 72 [24.12])

⁷ Meigret : Or a encore notre langue le verbe subjonctif ou conjonctif: lequel on estime avoir été ainsi dit: d'autant qu'il est soumis à la conjonction ou bien à un autre verbe pour faire sentence parfaite: ou bien d'autant qu'un autre lui est soumis » (1980, p. 74-75 [24.17]).

⁸ Voir Annexe.

Ce qui caractérise globalement le traitement de l'optatif par Maupas, c'est l'élargissement du mode au-delà de ses emplois traditionnellement reconnus.

- Élargissement sur le plan syntaxique d'abord: Maupas ne limite pas l'optatif aux énoncés indépendants mais examine son usage « avec la conjonction *Que* » (*Je pensais que vous me crussiez/croiriez*) et en relative (*Je voudrais avoir un livre qui fust imprimé à Paris*). On voit que l'optatif empiète ainsi sur le terrain de la dépendance syntaxique, qui est celui du subjonctif, traditionnellement défini comme le mode associé à une conjonction⁹.

- C'est également un élargissement de la valeur modale de l'optatif : la valeur de souhait/désir, traditionnellement attribuée à l'optatif se trouve intégrée dans une valeur sémantique plus large, que Maupas appelle un « sens potentiel ou inclinatif ».

Enfin, le traitement de l'optatif pose la question corollaire du conjonctif, question que Maupas pose au début de la section *De l'Optatif*. Comment distinguer les deux modes, dans la mesure où « leurs temps sont uns & mesmes », à l'exception du futur conjonctif, et où « l'usage de l'optatif a de l'affinité avec le conjonctif »?

1. Le paradigme de l'optatif

La morphologie de l'optatif, paradigme et formation des temps, est exposée au début du chapitre du verbe et dans les paradigmes de conjugaison, tel celui de *Aimer*, première conjugaison (f. 102v-104v). Le paradigme proposé par Maupas comporte six temps, dont deux (les plus que parfaits) sont considérés comme les composés des deux imparfaits (mais la même analyse ne vaut pas pour le parfait *j'aye aimé*).

Aimer – Optatif 1618

Pres. & fut.	à la miéne volonté que	<i>Amem</i>	<i>J'aime</i>
1. Imparf.	Pleust à Dieu que	<i>Amarem</i>	<i>J'aimasse</i>
2. Imparfait.	Volontiers	<i>Amarem</i>	<i>J'aimerois</i>
Le Parf.	à la miéne volonté que.	<i>Amaverim</i>	<i>J'aye aimé</i>
1. Plusqueparf.	Pleust à Dieu que.	<i>Amavissem</i>	<i>J'eusse aimé</i>
2. Plusqueparf.	Volontiers.	<i>Amavissem</i>	<i>J'auroye aimé</i>

Aimer – Optatif 1607 (en rouge, les formes supprimées en 1618)

Pres. & fut.	à la miéne volonté que	<i>Amem</i>	<i>J'aime</i>
1. Imparf.	Pleust à Dieu que	<i>Amarem</i>	<i>J'aimasse</i>
2. Imparfait.	Volontiers	<i>Amarem</i>	<i>J'aimerois</i>
Parf.	à la miéne volonté que.	<i>Amaverim</i>	<i>J'aye aimé</i>
Parfait redoublé			<i>J'aye eu aimé</i>
1. Plusqueparf.	Pleust à Dieu que.	<i>Amavissem</i>	<i>J'eusse aimé</i>
2. Plusqueparf	Volontiers.	<i>Amavissem</i>	<i>J'auroye aimé</i>
1. plus que parfait renforcé			<i>J'eusse eu aimé</i>
2. plus que parfait renforcé			<i>J'aurois eu aimé</i>

Ce paradigme amène trois remarques :

(i) C'est un paradigme allégé par rapport à celui de ses prédécesseurs et à celui de 1607. En 1618, Maupas supprime les « redoublés » de parfait (*j'aye eu aimé*) et de plus que parfaits, dits aussi

⁹ Comme le rappelle B. Colombat, « le terme 'conjonctif' doit être pris au pied de la lettre ; c'est, selon un critère syntagmatique, le mode qui est associé à une conjonction » (2003, p. L). Meigret : « le verbe subjonctif ou conjonctif [...] est soumis à la conjonction ou bien à un autre verbe pour faire sentence parfaite » (1980, p. 74 [24.20])

« plus que parfait renforcés » (*J'eusse eu aimé* et *J'aurois eu aimé*), qui étaient jugés peu usités en 1607 (p. 219). Il se démarque ainsi de ses sources, Meigret, Estienne, Cauchie ou Masset, qui intègrent les redoublés dans l'optatif (voir Annexe).

(ii) Les formes en *-rois* (= le conditionnel présent et passé) font partie de l'optatif à titre de second imparfait et second plus que parfait. C'est ce que font tous les grammairiens, depuis Sylvius, à l'exception de Pillot et Bosquet, qui les intègrent dans le subjonctif/conjonctif¹⁰, et de Palsgrave, qui fait du conditionnel un mode spécifique, le potentiel (*potenciall mode*) avec deux temps (*ie parleróye* et *ie avróye parlé*¹¹). Maupas reprend l'idée commune que l'optatif a des formes « doubles¹² » deux imparfaits, le premier *j'aimasse* et le second *j'aimerois*, et deux plus que parfait. Mais il se distingue des choix de Meigret, suivis par Estienne, auxquels il fait allusion sans les nommer (f. 144r¹³). Meigret en effet fait de *j'aimasse* et *j'aimerois* des présents de l'optatif mais considère *j'aimerois*, forme propre au vernaculaire, comme le premier présent de l'optatif. Maupas se distingue également de Masset, dont il ne reprend pas l'étiquette de « suppositif », propre au conditionnel et pourtant intéressante, notamment parce qu'elle permet de distinguer le binôme *j'aimerois/j'aurois aimé* au sein de l'optatif. Masset parle ainsi de présent et de prétérit suppositif *j'aimerois* et *j'aurois aimé*¹⁴.

(iii) Les « formules optatives », du type *Plaise/pleust à Dieu*, qui figurent dans la conjugaison de l'optatif, ont fondamentalement un statut métalinguistique (elles permettent de distinguer les temps de l'optatif dans la conjugaison). Mais Maupas, qui les développe en tête de la section *De l'Optatif* (f. 142r), s'en sert aussi pour distinguer les deux imparfaits, qui ne s'emploient pas avec les mêmes formules optatives (voir *infra*).

¹⁰ Pillot considère les formes en *-rois* comme des temps conjonctifs et non comme des optatifs, parce qu'on dit *Quand j'aymerois, quand j'aurois aimé* (1561, p. 103-104) ; voir Colombat, 2003, p L-LIII) ; Bosquet, 1586, p. 96.

¹¹ Pour Palsgrave, le mode potentiel est un des 7 modes du verbe et il a deux temps : « The potenciall mode by whiche they use to expresse wyll or myght to do a dede, as *ie parleróye*, I wolde, shulde or myght speke. (1530, f. 37v) / Le mode potentiel, qu'ils utilisent pour exprimer la volonté ou la possibilité de faire quelque chose, comme *ie parleróye*, I wolde, shulde or myght speke (2003, p. 461-462)

“ The potenciall mode hath two tenses: whiche, al be it that they signifie rather a maner and an affection in doying of a dede than any directe tyme, yet let us call *ie parleróye* I wolde speke, shulde speke, or myght speke, the present tense: and *ie avróye parlé*, I shulde have spoken, wolde have spoken or myght have spoken, the preterparfit tens. (1530, f. 37v) / Le mode potential a deux temps, et bien qu'ils signifient plutôt une manière et condition de la façon d'accomplir une action plutôt qu'un véritable temps, nous appellerons cependant la forme *ie parleróye* [I wolde speke, shulde speke, or myght speke,] celui du présent et *ie avróye parlé*, [I shulde have spoken, wolde have spoken or myght have spoken,] celui du prétérit parfait. (trad. S. Baddeley, 2003, p. 461-462)

¹² Cauchie, « le présent et l'imparfait sont doubles, l'un se terminant en *roi*, *rois* est tiré du futur de l'indicatif, l'autre est formé en *sse* à partir du parfait défini » (1586, f. 36v ; 2001, p. 366).

¹³ « La consideration de cette sorte de phrase, a induit aucuns, qui ont escrit des Grammaires Françaises, de qualifier premier imparf. celui-cy que je fay second, & enrouler en second lieu, celui que j'intitule premier¹⁵. Pour moy, cette seule raison ne m'a pas semblé d'assez de poids pour troubler la suite & enfileure des temps de la conjugaison à laquelle je me suis buté. » (f. 144 r).

¹⁴ Le statut modal des formes en *-rois* varie beaucoup aux 16^e et 17^e siècles ; elles sont en général rattachées à l'optatif ; mais leur rattachement à l'indicatif sera fait par Buffier en 1709 (§ 495-515) ; chez Buffier, le paradigme de l'indicatif comporte dix temps, cinq temps simples (*j'ai, j'avois, j'eus, j'aurai, j'aurois*) et cinq temps composés (*j'ai eu, j'avois eu, j'eus eu, j'aurai eu, j'aurois eu*) ; l'indicatif intègre ainsi le futur antérieur (resté dans le conjonctif jusqu'à Régnier-Desmarais) et le conditionnel (jusque-là dans l'optatif), aboutissant au paradigme moderne de l'indicatif..

2. L'élargissement de la syntaxe de l'optatif et la question de la concurrence entre les deux imparfaits

- Comme on l'a dit en introduction, ce qui caractérise Maupas, c'est l'élargissement des emplois syntaxiques des tiroirs de l'optatif, ce qu'il appelle « l'usage » de l'optatif.

Le premier élargissement concerne les emplois de l'optatif en énoncé indépendant.

Au-delà des formules optatives traditionnelles (*Plaise/Pleût à Dieu que*), Maupas envisage, sous l'étiquette de « formules adverbiales », les adverbes de type *volontiers, ô que volontiers. De bon cœur. Du bon du cœur. De bonne volonté. A bon escient* (f.142r), qui sont corrélés préférentiellement avec le 2^e imparfait : *Je boirois volontiers du vin que j'ay cueilli*. Maupas considère que ces adverbes ne sont pas toujours exprimés, mais qu'ils peuvent être « sousentendus » : *On estimerait que vous fussiez en colere* (f. 1445 r). Autre élargissement, l'emploi de l'optatif, « sans formules adverbiales », dans « des façons de souhait assez véhéments », c.à.d. dans des énoncés à postposition du clitique sujet, de type *Puissé-je mourir s'il n'est vray* (f. 142r-v).

Mais le plus significatif est la prise en compte des emplois dépendants de l'optatif, en complétive (*Je pensois que vous me creussiez/croiriez*), et en relative (*Je voudrais avoir un livre qui fust imprimé à Paris*). Maupas entraîne ici l'optatif sur le terrain traditionnellement réservé au subjonctif, celui de l'emploi derrière conjonction, ici « la conjonction *Que* ». Il distingue deux types de verbe suivis de *Que* + optatif, les « verbes d'opinions, doute, soupçon, pensée & délibération, ou formules équivalentes » : *penser, faire état, dire, croire, estimer, ...*, et les verbes « qui ont le sens tendant à futur », comme. *Esperer, Promettre, Prevoir, Ordonner, &c.* C'est dans ces contextes qu'il opposera deux imparfaits optatifs, comme on le verra plus loin :

Mais le deuxième [imparfait de l'optatif], que je tire du fut. indicat. porte un sens pres. & futur, voire aucunesfois supplee un futur, notamment en suite des verbes d'opinions, doute, soupçon, pensée & délibération, ou formules équivalentes. Nous (143r^o) en avons touché sur le moyen de paraphraser les Gerondis & futurs infinitifs Latins. *Putabam te mihi credere, vel, mihi crederes. Je pensois que vous me creussiez.* Mais, *Je pensois que vous me croiriez. Fore ut mihi crederes, vel, te mihi crediturum. Censebam te mihi fore, vel, futurum amicum. Je faisais estat que vous me seriez ami. Dixisti te brevi rediturum. Vous aviez dit que vous reviendriez bientôt.* Car si l'infinitif en suite d'un verbe de temps passé, estoit present, nous le rendrions par l'imparf. indicat. *Credidi te emendare mores tuos. J'ay creu que vous amendiez vos complexions* : ou bien comme cy dessus par le premier imparf. opt. *Que vous amendissiez, &c. Existimaveram te prospere rem gerere. J'avois estimé que vous faisiez, ou fissiez bien vos besongnes. Te prosp. rem gesturum, que vous feriez.*

Semblablement les verbes qui ont le sens tendant à futur, comme. *Esperer, Promettre, Deliberer, Prevoir, Prédire, Présager, Deviner.* Estans en temps preterit, tirent à leur suite un 2. pret. imparf. opt. & quelquefois un 2. (143v^o) plusqueparf. & bien souvent ceux cy. *Ordonner, Enjoindre, Décreter, Arrester, Resoudre, Juger.* Combien qu'aussi ils puissent en leur suite tirer le premier imparf.

La question qui se pose alors, c'est pourquoi les emplois derrière la conjonction *Que* (en complétive) sont-ils du ressort de l'optatif, et non du conjonctif ? Plusieurs raisons peuvent être avancées :

La première raison tient au rapport avec le latin : *Que* + optatif permet de traduire la proposition infinitive du latin ou les complétives introduites par *ut*, comme le montrent les exemples contrastifs :

Putabam te mihi credere, vel, mihi crederes. Je pensois que vous me creussiez.

Je pensois que vous me croiriez. Fore ut mihi crederes, vel, te mihi crediturum.

La deuxième raison est que ces constructions avec *Que* + optatif restent dans le régime du verbe ; enfin, 3^e raison, la conjonction *Que* est vide sémantiquement (à la différence des conjonctions rassemblées dans le chapitre *De la conjonction*).

- L'examen de l'usage de l'optatif permet d'aborder une autre question, celle de la concurrence entre les deux imparfaits *j'aimasse* et *j'aimerois*.

Dans un premier temps, Maupas insiste, à la suite de Cauchie¹⁵, sur le fait que les deux imparfaits ne s'emploient pas indifféremment derrière toutes les formules optatives ; c'est ce qu'on déduit de la liste des formules optatives présentées au début de la section (f. 142r).

Corrélation entre les formules optatives et les temps de l'optatif (f. 142r)

<i>A la miéne volonté que. A mon vouloir que</i>	pres. & fut. 1. imparf. parf. 1. plusqueparf.	<i>j'aime</i> <i>j'aimasse</i> <i>j'aye aimé</i> <i>j'eusse aimé</i>	<i>*j'aimerois</i> <i>*j'aurois aimé</i>
<i>Pleust à Dieu que. Voulust Dieu que</i>	1. imparf. 1. plusqueparf	<i>j'aimasse</i> <i>j'eusse aimé vs</i>	<i>*j'aimerois</i> <i>*j'aurois aimé</i>
<i>Dieu vueille que, Dieu face que, Plaise à Dieu que</i>	pres. et fut. au parf.	<i>j'aime</i> <i>j'aye aimé</i>	<i>*j'aimerois</i> <i>*j'aurois aimé</i>
<i>Volontiers, ô que volontiers. De bon cœur. Du bon du cœur. De bonne volonté. A bon escient</i>	les deux imparf. les deux plusque parf.	<i>J'aimasse > restriction</i> <i>J'aimerois</i> <i>J'eusse aimé</i> <i>J'aurois aimé</i>	

Il en ressort que l'emploi typique, et quasi réservé, des seconds imparfait et plus que parfait (i.e. le conditionnel) se fait avec les adverbes comme *volontiers* (f. 145r) et comme verbe principal de système hypothétique : *Vous seriez à présent plus à votre aise, si vous m'eussiez voulu croire* (f. 143v). Ces deux emplois sont propres au conditionnel et ne sont pas accessibles au premier imparfait, aussi bien les emplois indépendants avec adverbe (sauf pour *aimer* et *valoir* : *Nous aimassions mieux vous avoir cru ; il leur vallust mieux avoir été endormis*, f. 145r) que l'emploi en système hypothétique, qui n'est pas même mentionné (alors que Cauchie y faisait encore allusion¹⁶)

Mais la nouveauté du travail de Maupas concerne la concurrence des deux imparfaits en complétive, avec des exemples contrastifs comme : *Je pensois que vous me creussiez vs Je pensais que vous me croiriez*. Maupas explicite cette concurrence en termes temporels, en simplifiant les analyses qu'il a pu trouver chez Meigret¹⁷. Pour l'essentiel, son commentaire est que *croiriez* marque spécifiquement une valeur future, ce qu'il appuie par deux arguments ; le premier est la traduction de l'infinitif futur du latin (*Je pensois que vous me croiriez. / te mihi crediturum*) ; le second, interne au français, est que les verbes « qui ont le sens tendant à futur » comme *espérer, promettre, ...* se construisent préférentiellement avec le second imparfait.

3. L'élargissement de la valeur modale de l'optatif vs l'indicatif

— Du sens « desideratif » de l'optatif au « sens potential & inclinatif »

C'est la prise en compte des emplois propres du second imparfait optatif (i.e. le conditionnel), en système hypothétique (*Vous seriez à présent plus à votre aise, si vous m'eussiez voulu croire* (f. 143v) qui amène Maupas à élargir la valeur sémantique de l'optatif et à lui associer « un sens potential & inclinatif », porté par le conditionnel :

¹⁵ Cauchie : « le présent et l'imparfait sont doubles, l'un se terminant en *roi, rois* est tiré du futur de l'indicatif, l'autre est formé en *ss* à partir du parfait défini. Celui-ci réclame des formes de souhait, celui-là pas du tout ; celui-là, dis-je, en *roi*, nous l'employons dans les vœux et en dehors de cela, comme *J'auroi volontiers moi-même de vous servir: Je voudrais bien voir encore un coup mon père. Je prendrai bien cela pour estre gari de si grand mal: Je feroi tout ce qu'on voudroit pour recouvrer ma santé.* » (1586, f. 36v ; 2001, p. 366).

¹⁶ Cauchie accepte : « Je fisse bonne chère si j'eusse de quoi, pour je feroi si j'avois: Je chantasse si j'eusse bonne voix, pour chanteroi si j'avois » (1586, f. 36v ; 2001, p. 367).

¹⁷ Meigret proposait une analyse assez poussée de l'optatif, en articulant sa valeur modale désidérative et sa valeur temporelle, c.à.d. la localisation dans le présent, le passé ou le futur de l'événement (« l'effet ») visé par le désir (cf. la définition de l'optatif, 1980, p. 24 [24.15]).

Il [le second imparfait] nous sert non moins de *Potential*. Car quand nous voulons insinuer une inclination, aptitude à quelque chose, une volonté, une puissance, un souhait & desir qui nous induit. Nous commençons souvent le propos par ce second imparfait, & le continuons par le premier moyennant la conjonction *Que* ; quand le propos requiert un verbe en suite, s'entend. *Je voudrois que fussiez sage. Il souhaiteroit que je creusse son conseil. Seriez vous d'avis que l'Advocat mist en avant une telle raison ?* (f. 143v)

Or ce sens potential & inclinatif est cause qu'on luy associe souvent tels adverbess., *Bien, mieux, volontiers, facilement, aisément, Plustost* & autres de voisine, ou aussi de contraire signification, comme. *Mal, Pis, à peine, à regret, Envis, &c Il vous sieroit plus mal de mesdire, que de vous taire. A peine croirois-je un homme qui m'auroit des-ja abuse.* Ces adverbess ne sont pas tous-jours exprimez, mais en aucunes phrases sousentendus *A voir vos contenances on diroit que seriez fol. On estimeroit que fussiez en colere.*

Les deux plusqueparf. peuvent bien servir en ce sens potential, mais non pas, à mon avis le premier imparf. Sauf que du verbe *Aimer*, nous mettons en pratique ce premier imparf. associé de ces adverbess. *Mieux, Plus cher, Plustost. Nous aimassions mieux vous avoir creus ; il nous en auroit mieux pris.*

Item *Valust* impersonnellement. *Il leur valust mieux avoir esté endormis, que d'avoir fait telle folie.* (f. 145r)

La question avait été vue par Palsgrave, que Maupas a peut-être lu et auquel il pourrait avoir repris le terme « potential ». Palsgrave distinguait parmi les modes du verbe, le 3^e mode, « le mode potential » qui « exprim[e] la volonté ou la possibilité de faire quelque chose, comme *ie parleróye*, I wolde, shulde or myght speke »; ce mode potentiel a « deux temps, et bien qu'ils signifient plutôt une manière et condition de la façon d'accomplir une action plutôt qu'un véritable temps, nous appellerons cependant la forme *ie parleróye*, celui du présent et *ie avróye parlé*, celui du prétérit parfait. (1530, f. 37v ; 2003, p. 461-462).

PALSGRAVE 1530

The potencial mode by whiche they use to expresse wyll or myght to do a dede, as *ie parleróye*, I wolde, shulde or myght speke. (1530, f. 37v)

le mode potentiel, qu'ils utilisent pour exprimer la volonté ou la possibilité de faire quelque chose, comme *ie parleróye*, I wolde, shulde or myght speke (2003, p. 461-462)

The potencial mode hath two tenses: whiche, al be it that they signifie rather a maner and an affection in doynge of a dede than any directe tyme, yet let us call *ie parleróye* I wolde speke, shulde speke, or myght speke, the present tense: and *ie avróye parlé*, I shulde have spoken, wolde have spoken or myght have spoken, the preterparfit tens. (1530, f. 37v)

Le mode potential a deux temps, et bien qu'ils signifient plutôt une manière et condition de la façon d'accomplir une action plutôt qu'un véritable temps, nous appellerons cependant la forme *ie parleróye* [I wolde speke, shulde speke, or myght speke,] celui du présent et *ie avróye parlé*, [I shulde have spoken, wolde have spoken or myght have spoken,] celui du prétérit parfait. (trad. S. Baddeley, 2003, p. 461-462)

PALGRAVE 1531. Le mode potentiel

présent	<i>ie parleróye</i>
Prétérit parfait	<i>ie avróye parlé</i>

Si l'on ne peut affirmer à coup sûr que Maupas ait lu Palsgrave, il est certain en revanche qu'il a lu Masset et qu'il a en tiré profit, notamment de ce que Masset écrit du présent et du prétérit suppositif (le conditionnel présent et passé).

MASSET 1606

La premiere voix de l'optatif, peut estre presente, quand par hypothese ou presupposition, nous representons vne chose, ou qui seroit, ou qui pourroit, ou qu'aucun pretendroit estre, et regarde tousiours le present. Nous le nommerons present suppositif [...]

De ce temps est composé vn preterit aussi suppositif, dont nous vsons tout de mesme comme de ce present, par presumption, hypothese, presupposition, et quelquesfois aussi par concession, pour (comme dit est) représenter et despeindre au naïf ce qui seroit, pourroit, ou quelqu'un presumeroit nous estre arriué, et regarde tousiours le passé. (1606, p. 12a).

—L'opposition modale indicatif / optatif

Par contraste avec l'indicatif qui implique que « l'on parle de chose certaine & qui est », Maupas attribue à l'optatif une valeur que l'on pourrait dire de visée ; ce mode « insinu[e] une inclination, aptitude à quelque chose, une volonté, une puissance, un souhait & desir qui nous induit » (f. 144r).

L'opposition modale indicatif/optatif est explicitée et exemplifiée en relative, de façon très pertinente, avec l'opposition : *Je voudrais avoir un livre qui est imprimé à Paris*, « si l'on parle de chose certaine et qui est » /vs/ *Je voudrais avoir un livre qui fust imprimé à Paris*, qui marque « une qualité ou condition requise » de la chose (f. 114v). Pour reprendre les termes de la *Grammaire méthodique du français*, l'indicatif marque une « présupposition d'existence vs l'optatif qui marque une « qualité ou condition requise » et « plac[e] la relative hors du champ du constat » (GMF, 2009, p. 571, p 809)

Quand au lieu de la conjonction *Que*, le sens requiert quelque relatif *Qui, Que, Lequel, Dont*, &c. Lors apres lesdits relatifs viendra un verbe de mode indic. si l'on parle de chose certaine, & qui est. *Je voudrais avoir un livre qui est imprimé à Paris : Je boirois volontiers du vin que j'ay cueilli, & dont j'ay foulé la vendange*. Mais si la chose n'est pas ; ains contient une qualité ou condition requise, le verbe apres lesdits relatifs sera de l'un des deux imparf. ou plusqueparfaits selon l'exigence du sens. *Je voudrais avoir un livre qui fust imprimé à Paris. Je recevrais en bonne part, tout ce qui viendrait de vous. Je boirois à cœur d'un vin dont j'eusse, ou j'aurois foulé la vendange. J'aimerois bien un cheval qui allast, ou qui iroit l'amble*. Les estrangiers faillent souvent à cette reigle laquelle je baille pour generale. Car ils diront ordinairement. *Si j'ay quelque chose qui est digne de vous*. Quand il faut dire. *Qui soit digne de vous. Je voudrais vous faire service qui vous estoit agreable, (145r°)* au lieu de dire, *qui vous fust*.

L'opposition indicatif/ optatif est reprise et approfondie dans la section ultérieure, qui traite des « verbes avec la conjonction *Que* » (f. 146v-150r). Maupas y énonce à nouveau la règle générale qui fonde l'opposition modale :

J'ay mis dans le chapitre penultime cy devant la reigle generale dont depend tout ce regime & syntaxe. Asçavoir que si nous parlons de chose certaine & qui est realement & de fait, apres la conjonction *Que* ou les relatifs *Qui, Que, Lequel, Dont* viendront indicatifs, suivant la nature indicative de montrer ce qui est actuellement.

Au contraire, Si nous parlons de chose non reellement existente, mais d'une condition ou qualité demandee à la chose pour la distinguer & determiner, apres ladite conjonction & relatifs viendront temps optatifs (f. 146v).

L'application de cette règle l'amène à distinguer trois « especes des verbes » (f. 146v-150v), selon qu'ils sont suivis d'une complétive à l'indicatif et /ou de l'optatif :

- (i) Sont suivis de l'indicatif, les verbes « qui posent la chose avec certitude » : *savoir, affirmer*
- (ii) Sont suivis de l'indicatif ou de l'optatif, les verbes « où y a esmotion d'esprit entre assurance, & incertitude », ce qui comprend aussi bien *penser, croire que s'esjouir, s'estonner*
- (iii) Sont suivis de l'optatif, les verbes « portans impulsion ou pourvoyance à quelque chose » : *commander, conseiller* et les « verbes contenans volonté permission, & necessité », type *vouloir*

Cette analyse, remarquable linguistiquement, décrit parfaitement l'alternance modale du français classique, et notamment la syntaxe des verbes d'opinion au 17^e siècle, type *croire*¹⁸, qui admettent l'indicatif (qui asserte) et le subjonctif (qui suspend l'assertion), comme dans l'exemple contrastif : « *Il pense que l'on le craint, ou craingne* » (f. 148r).

¹⁸ Sur cette question, voir notamment Damourette et Pichon, N. Fournier (1998)

4. Maupas et l'évolution de l'usage

Enfin, autre point d'intérêt de cette section de l'optatif, Maupas apporte un témoignage précieux sur l'évolution du l'usage au début du XVIIe siècle.

Quelques points remarquables

1) Il constate le déclin du subjonctif imparfait en emploi indépendant.

Il en limite l'emploi à quelques verbes, *valoir* et *aimer* : *Nous aimassions mieux vous avoir cru... , il leur valust mieux*) et il l'exclut en principale de système hypothétique, emploi qu'acceptait encore Cauchie (*je fisse bonne chere si j'eusse de quoi.*)

2) Son analyse permet de rendre compte de la syntaxe des verbes d'opinion, type *croire, penser, estimer*, qui acceptent l'indicatif et l'optatif dans la complétive : *Je pensois que vous me creussiez / croiriez / croyiez ; J'avois estimé que vous faisiez / fissiez / feriez bien vos besognes*. Son commentaire permet de rendre compte d'exemples comme : *La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre* (Corneille) ; *On croyait que ce fût une tache* (Molière).

3) On notera également son approche de la « symphatie » des temps les uns avec les autres, en d'autres termes la concordance des temps, dont il donne des règles simples¹⁹ :

Tant y a qu'il vous faut tenir, une fois pour toutes, cette reigle, que les conjonctions conjoignent tous-jours temps semblables, à sçavoir, un present tire apres soy un present, ou un futur si le sens le demande. Et un pret. un autre preterit Combien que telle pourroit estre l'exigence du sens, qu'un present appeleroit en sa suite quelque autre temps que ce soit comme ayant symphatie à tous les temps. (f. 143v)

et qu'il illustre par des exemples :

*Je pensois que vous me croiriez / crussiez
Je voudrais que vous fussiez sage
Si j'ai quelque chose qui soit digne de vous
Je voudrois vous faire service qui vous fust agreable*

Conclusion : le rapport entre l'optatif et le conjonctif et l'avenir des deux modes

Le traitement très développé de l'optatif par Maupas, qui contraste avec la portion congrue à laquelle il réduit le conjonctif, est une étape dans l'évolution du système des modes et de l'opposition optatif/conjonctif, ainsi que dans l'évolution du conditionnel.

(i) L'évolution de l'opposition optatif/conjonctif

Maupas note dès le début de la section consacrée à l'Optatif, « l'affinité », de formes et d'usage, entre l'optatif et le conjonctif :

L'usage de l'optatif à de l'affinité avec le conjonctif, entant que leurs temps sont uns & mesmes ; fors le futur conjonctif, duquel nous dirons un mot puis apres (f. 142r)

La question qui est en suspens est celle de l'autonomie du conjonctif, comme mode du verbe. Maupas ne va pas jusqu'à supprimer le conjonctif, mais il adopte en fait une position de compromis : Dans le chapitre *Du Verbe*, il oppose l'indicatif à l'optatif en relative et en complétive, et dans le chapitre *De la Conjonction*, il oppose l'indicatif au conjonctif (qui a les mêmes formes que l'optatif). On voit que la voie est prête pour la réduction des deux modes à un seul, sur la base de l'identité morphologique et de l'opposition commune à l'indicatif.

¹⁹ Maupas résume ici les corrélations développées par Masset (« l'assemblage et connection des modes indicatif et optatif, avec le subjonctif » 1606, p. 13b-14a) pour énoncer les principes de la concordance (la « symphatie ») des temps ; ces principes seront amplement développés chez Oudin en 1640 et seront une préoccupation récurrente des grammairiens et remarqueurs ultérieurs.

Maupas ne va pas jusqu'à dire que les deux modes n'en font qu'un, mais il s'engage nettement dans cette voie-là. Ce sera dit clairement par ses successeurs, Chiflet (1659), qui réduit le conjonctif à l'optatif et Irson (1656), qui ne reconnaît que l'optatif..

(ii) Le statut du conditionnel : temps de l'optatif, temps de l'indicatif ou mode ?
Maupas tranche la question du conditionnel en le rattachant à l'optatif. A plusieurs reprises cependant, il reconnaît au conditionnel « une vertu indicative », et lui attribue une valeur temporelle de futur « conçu en temps prétérit » (c'est le futur du passé de la grammaire scolaire) :

Vray est que nous employons le deuxième imparf. optat. quand le sens tend à futur & est conçu en temps preterit. *J'estois assuré que vous apprendriez bien. J'ay reconnu que vous gangneriez sur cette marchandise.* Car ce (147v°) deux imparf. a vne vertu indicative. Le deux plusque parfait y peut aussi entrer pour le rapport qu'il au second imparfait. *Je me suis bien apperceu que vous auriez receu mauvaises nouvelles.*

Là aussi Maupas prépare la voie du rattachement du conditionnel à l'indicatif, qui sera effectif chez Buffier en 1709 (§ 495-515).

ANNEXE : Les temps de l'optatif chez les prédécesseurs de Maupas

SYLVIUS, 1531 : les temps du mode optatif (p. 130-131)

Optatif		
Présent/ imparfait	<i>haberem</i>	<i>g-harèè</i>
Parfait/plus que parfait	<i>habuissem</i>	<i>g'heûsse heû</i> <i>g'heûsse</i>
futur	<i>habeam</i>	<i>g'-hâiè, noûs hâions</i>

MEIGRET 1550

Le premier présent de l'optatif	<i>j'eymeroę/roęs</i> <i>nous eymerions</i>
Le second présent	<i>j'eymasse</i> <i>nous eymassions</i>
Le premier prétérit	<i>j'aroę ęymé</i> <i>nous arions ęymé</i>
Le second prétérit	<i>j'uss' ęymé</i> <i>nous ussions ęymé</i>
Le premier plus-que parfait (peu usité)	<i>j'aroę u ęymé</i> <i>nous arions u ęymé</i>
Le second plus-que parfait (plus usité)	<i>j'usse u ęymé</i> <i>nous ussions u ęymé</i>
Le futur	<i>j'ęyme</i> <i>nous ęymions</i>

ESTIENNE 1557

Présent	<i>O que uolontiers</i>	<i>i'Aimeroye,</i>
Autrement	<i>Pleust a Dieu que</i>	<i>i'Aimasse</i>
Preterit parfait,	<i>O que uolontiers</i>	<i>i'Auroye aimé</i>
Preterit plus que parfait	<i>Pleust a Dieu que / O si</i>	<i>i'Eusse aimé</i>
Autrement,	<i>O si, ou O que uolontiers</i>	<i>i'Eusse eu aimé</i>
Futur	<i>Dieu ueille que</i>	<i>i'Aime</i>

PILLOT 1561

Présent	<i>Utinam amem</i>	<i>Dieu veuille que</i>	<i>j'aime</i>
Prétérit imparfait	<i>Utinam amarem</i>	<i>Pleust à Dieu que</i>	<i>J'aymasse</i>
prétérit parfait	<i>Utinam amaverim</i>	<i>Dieu veuille que</i>	<i>J'aye aimé</i>
Prétérit plus que parfait	<i>Utinam amavissem</i>	<i>Pleust à Dieu que</i>	<i>j'eusse aimé</i>
Futur	<i>Utinam amem</i>	<i>Dieu veuille que</i>	<i>j'aime</i>

CAUCHIE 1586

Présent et imparfait	<i>Utinam amarem</i>	<i>Pleust à Dieu que</i>	<i>j'aimasse</i> <i>j'aimeroi</i>
Parfait		<i>Dieu veuille que/ A la mienne volonté que</i>	<i>j'aie aimé</i>
Plus que parfait	<i>Utinam amavisse</i>	<i>A la mienne volonté que</i>	<i>j'eusse aimé</i> <i>j'auroi aimé</i>
Plus que parfait renforcé		<i>A la mienne volonté que</i>	<i>j'eusse eu aimé</i>
Futur	<i>Utinam amem</i>	<i>Dieu veuille que</i>	<i>j'aime</i>

MASSET 1606

Present et imparfait suppositif		<i>Je chanteroy</i>
Aorist.	<i>Pleust a Dieu que</i>	<i>Je chantasse</i>
Pret. parf.	<i>Dieu vueille que</i>	<i>J'aye chanté</i>
Pret. suppositif		<i>J'auroy chanté</i>
Plusque-parf. dict aorist. comp	<i>A la mienne volonté que</i>	<i>J'eusse chanté</i>
Pret. parf. tresparf.	<i>Dieu vueille que</i>	<i>J'aye eu chanté</i>
Pret. supp. tresparf	<i>Volontiers</i>	<i>J'auroy eu chanté</i>
Pret. plusq. parf. tresparf.	<i>Pleust a Dieu que</i>	<i>J'eusse eu chanté</i>
Futur.	<i>Plaise a Dieu que</i>	<i>Je chante</i>